

## RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1342

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE LÉVIS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DOLLARS (2 313 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement numéro 1342 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2024;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le conseil est autorisé à procéder sur la rue Lévis (soit les lots 3 956 846 et 3 956 766 au cadastre du Québec), à des travaux de réfection d'aqueduc (changement de conduites, de poteaux et de vannes d'incendie, branchements de service), d'égouts sanitaires (changement de conduites et de regards, branchements de service), d'égout pluvial (changement de conduites, de puisards, de ponceaux, aménagement de rigoles et de fossés), des travaux de voirie et de pavage, des travaux d'aménagement paysager (engazonnement, réfection d'entrées de cour, de trottoirs, de bordures, réfection de murets, de plate-bande) et des travaux liés à la gestion des sols contaminés et à des mesures de compensation, de protection et d'atténuation d'impacts pour les végétaux, des travaux divers ainsi qu'au paiement d'honoraires professionnels, notamment d'ingénierie (plans et devis), de laboratoire (étude géotechnique et environnementale et contrôle de la qualité des matériaux), d'ingénieur forestier, de surveillance, et des travaux d'arpentage, le tout selon les estimations préliminaires des coûts préparées par monsieur Kevin Poulin, ing., en date du 7 février 2024, et par monsieur Jean Sébastien Bouvier, ing., en date du 13 février 2024 et selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 21 février 2024, lesquelles estimations sont jointes respectivement en annexes « A », « B » et « C » au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DOLLARS (2 313 000,00 \$). Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DOLLARS (2 313 000,00 \$) sur une période de vingt (20) ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant sur :

a) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'aqueduc, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue Lévis de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de CENT SIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (106 449,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction de la ligne de lot donnant sur la rue où est localisé le branchement de service.

b) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux d'égout sanitaire, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue Lévis de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS (95 789,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction de la ligne de lot donnant sur la rue où est localisé le branchement de service.

c) Tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir le solde de l'emprunt.

4. Il est loisible, à tout propriétaire des immeubles apparaissant aux articles 3 a) et 3 b) du présent règlement, de payer le montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication à la Gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 3 a) et 3 b) sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatives à cette émission ou réémission et à la réémission subséquente, s'il y a lieu.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle cette affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

L'affectation prévue au présent article sera applicable à la portion de l'emprunt apparaissant à l'article 3 c).

7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\_\_\_\_\_  
MARC-ANDRÉ GUERTIN  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MICHEL POIRIER  
GREFFIER ADJOINT

PROJET


**Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
Réfection de la rue Lévis

## Bordereau d'estimation

2024-02-07  
23-0988

		ESTIMATION
Articles	Description du travail	Montant total
	<b><u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u></b>	
1.0	DIVERS	251 500,00 \$
2.0	EAU POTABLE	297 325,00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	245 330,00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	267 550,00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	207 200,00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	197 850,00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	119 825,00 \$
8.0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS	17 500,00 \$
9.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACT	11 040,00 \$
	<b>Sous-total:</b>	1 615 120,00 \$
	<b>Imprévus 15%</b>	242 268,00 \$
	<b>Sous-total :</b>	<b>1 857 388,00 \$</b>
	TPS 5% :	92 869,40 \$
	TVQ 9,975% :	185 274,45 \$
	<b>GRAND-TOTAL :</b>	<b>2 135 531,85 \$</b>

Préparé par:



Kevin Poulin, Ing.  
OIQ # 5054871

**Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
**Réfection de la rue Lévis**

## Bordereau d'estimation

2024-02-07  
23-0988

ESTIMATION

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>RUE LÉVIS</b>					
<b>1.0</b>	<b>DIVERS</b>				
1.1	Organisation de chantier et gestion de la circulation	forfait	1	114 000,00 \$	114 000,00 \$
1.2	Protection des arbres et des racines	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
1.3	Implantation des ouvrages	forfait	1	14 000,00 \$	14 000,00 \$
1.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergir, Bell, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
1.5	Fouille exploratoire	heure	4	400,00 \$	1 600,00 \$
1.6	Provision pour excavation 1ère classe	m.cube	1 000	100,00 \$	100 000,00 \$
1.7	Relevé d'arpentage (plans TQC)	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	1 400,00 \$	1 400,00 \$
1.9	Bureau de chantier	forfait	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1.0 :</b>					<b>251 500,00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>EAU POTABLE</b>				
2.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	44 000,00 \$	44 000,00 \$
2.3	Raccordement à l'existant	unité	5	6 500,00 \$	32 500,00 \$
2.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	375	375,00 \$	140 625,00 \$
2.5	Vanne 150 mm Ø, incluant bouche à clé	unité	9	2 600,00 \$	23 400,00 \$
2.6	Vanne existante à ajuster	unité	1	800,00 \$	800,00 \$
2.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	2	12 500,00 \$	25 000,00 \$
2.8	Provision pour isolation de conduite HI-60 50 mm épaisseur	m.ca.	10	25,00 \$	250,00 \$
2.9	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	9	2 500,00 \$	22 500,00 \$
2.10	Supplément pour branchement de service eau potable en tranchée séparée (Provision)	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
2.11	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	375	10,00 \$	3 750,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2.0 :</b>					<b>297 325,00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>ÉGOUT PLOUVIAL</b>				
3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.2	Raccordement à l'existant	unité	10	2 500,00 \$	25 000,00 \$
3.3	Regard d'égout existant à colmater	unité	1	2 500,00 \$	500,00 \$
3.4	Regard d'égout pluvial existant à ajuster	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
3.5	Conduite d'égout pluvial de 200 mm Ø PEHD	m.lin.	10	145,00 \$	1 450,00 \$
3.6	Conduite d'égout pluvial de 300 mm Ø PEHD	m.lin.	7	240,00 \$	1 680,00 \$
3.7	Conduite d'égout pluvial de 375 mm Ø PEHD	m.lin.	56	350,00 \$	19 600,00 \$
3.8	Conduite d'égout pluvial de 450 mm Ø PEHD	m.lin.	16	445,00 \$	7 120,00 \$
3.9	Conduite d'égout pluvial de 600 mm Ø PEHD	m.lin.	76	700,00 \$	53 200,00 \$
3.10	Conduite d'égout pluvial de 300 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe V	m.lin.	28	240,00 \$	6 720,00 \$
3.11	Conduite d'égout pluvial de 600 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	20	700,00 \$	14 000,00 \$
3.12	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	4	5 500,00 \$	22 000,00 \$
3.13	Regard-puisard d'égout pluvial PEHD 450 mm Ø	unité	3	2 800,00 \$	8 400,00 \$
3.14	Regard-puisard d'égout pluvial PEHD 600 mm Ø	unité	3	3 400,00 \$	10 200,00 \$
3.15	Regard-puisard d'égout pluvial PEHD 900 mm Ø	unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
3.16	Regard-puisard d'égout pluvial PEHD 1050 mm Ø	unité	1	11 000,00 \$	11 000,00 \$
3.17	Regard-puisard d'égout pluvial Béton 1200 mm Ø	unité	2	8 500,00 \$	17 000,00 \$
3.18	Ponceau PEHD ou TBA Classe IV 600 mm Ø	m.lin.	15	700,00 \$	10 500,00 \$
3.19	Enlèvement et réinstallation des ponceaux 750 mm Ø (Provision)	m.lin.	10	600,00 \$	6 000,00 \$
3.20	Fourniture de conduites 750 mm Ø TBA Classe IV pour ponceau (Provision)	m.lin.	5	200,00 \$	1 000,00 \$
3.21	Isolation de conduite HI-60 150 mm épaisseur	m.carré	110	25,00 \$	2 750,00 \$
3.22	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.23	Aménagement de rigole	m.lin.	150	20,00 \$	3 000,00 \$
3.24	Aménagement de fossé	m.lin.	175	30,00 \$	5 250,00 \$
3.25	Enrochement 100-200, 300mm d'épaisseur avec géotextile	m.carré	180	50,00 \$	9 000,00 \$
3.26	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	48	10,00 \$	480,00 \$
3.27	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	48	10,00 \$	480,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3.0 :</b>					<b>245 330,00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>				
4.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire existant	forfait	1	6 500,00 \$	6 500,00 \$
4.2	Raccordement à l'existant	unité	4	2 500,00 \$	10 000,00 \$
4.3	Regard d'égout sanitaire existant à ajuster	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
4.4	Conduite d'égout sanitaire de 200 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe V	m.lin.	75	450,00 \$	33 750,00 \$
4.5	Conduite d'égout sanitaire de 300 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe V	m.lin.	195	500,00 \$	97 500,00 \$
4.6	Conduite d'égout sanitaire de 375 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	65	600,00 \$	39 000,00 \$
4.7	Regard d'égout sanitaire 1200 mm Ø	unité	5	8 500,00 \$	42 500,00 \$
4.8	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	9	3 400,00 \$	30 600,00 \$
4.9	Supplément pour branchement de service égout sanitaire en tranchée séparée (Provision)	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
4.10	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	335	10,00 \$	3 350,00 \$
4.11	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	335	10,00 \$	3 350,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4.0 :</b>					<b>267 550,00 \$</b>

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
<b>5.0</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>				
5.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
5.2	Enlèvement et disposition des trottoirs de béton existants	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
5.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	2 800	15,00 \$	42 000,00 \$
5.4	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	75	30,00 \$	2 250,00 \$
5.5	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	550	45,00 \$	24 750,00 \$
5.6	Fondation inférieure, MG-56 ou MR, 400 mm épais.	m.carré	2 800	25,00 \$	70 000,00 \$
5.7	Fondation supérieure, MG-20, 250 mm épais.	m.carré	2 800	15,00 \$	42 000,00 \$
5.8	Membrane géotextile (provision)	m.carré	400	5,00 \$	2 000,00 \$
5.9	Rechargement de l'accotement en MG-20b	m.carré	160	20,00 \$	3 200,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 5.0 :</b>					<b>207 200,00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>TRAVAUX DE PAVAGE</b>				
6.1	Planage de 1.5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	90	30,00 \$	2 700,00 \$
6.2	Pavage couche de base 60mm de ESG-14	m.carré	2 700	35,00 \$	94 500,00 \$
6.3	Pavage couche de surface, 40 mm de ESG-10.	m.carré	2 790	35,00 \$	97 650,00 \$
6.4	Marquage de la chaussée	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 6.0 :</b>					<b>197 850,00 \$</b>
<b>7.0</b>	<b>TRAVAUX DE RÉFÉCTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>				
7.1	Trottoirs de béton	m.lin.	10	250,00 \$	2 500,00 \$
7.2	Bordures de béton	m.lin.	60	175,00 \$	10 500,00 \$
7.3	Engazonnement par plaques P-1, incluant 150 mm de terre végétale	m.carré	2 100	25,00 \$	52 500,00 \$
7.4	Ensemencement hydraulique H3, incluant 150 mm de terre végétale	m.carré	350	15,00 \$	5 250,00 \$
7.5	Réfection d'entrées de cour ou trottoirs privés				
7.5.1	- En béton bitumineux	m.carré	330	100,00 \$	33 000,00 \$
7.5.2	- En gravier	m.carré	15	40,00 \$	600,00 \$
7.5.3	- En pavé-uni	m.carré	50	140,00 \$	7 000,00 \$
7.6	Réfection de murets privés				
7.6.1	- En blocs imbriqués et mortier	m.lin.	5	150,00 \$	750,00 \$
7.7	Réfection de bordures privées				
7.7.1	- Préfabriquées en béton (bordure universelle)	m.lin.	30	110,00 \$	3 300,00 \$
7.7.2	- En pavé-uni	m.lin.	15	120,00 \$	1 800,00 \$
7.8	Réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	15	75,00 \$	1 125,00 \$
7.9	Réfection du site des travaux	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 7.0 :</b>					<b>119 825,00 \$</b>
<b>8.0</b>	<b>GESTION DES SOLS CONTAMINÉS</b>				
8.1	Chargement, transport, et disposition hors-site de matériaux contaminés selon la plage A-B (C <sub>10</sub> -C <sub>50</sub> , HAP et métaux) - Provision	t.m.	100	35,00 \$	3 500,00 \$
8.2	Chargement, transport, et disposition hors-site de matériaux contaminés selon la plage B-C (C <sub>10</sub> -C <sub>50</sub> , HAP et métaux) - Provision	t.m.	100	60,00 \$	6 000,00 \$
8.3	Disposition des sols contaminés +C et < à l'annexe 1 du RESC - Provision	t.m.	50	80,00 \$	4 000,00 \$
8.4	Disposition des sols contaminés +C et ≥ à l'annexe 1 du RESC - Provision	t.m.	50	80,00 \$	4 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 8.0 :</b>					<b>17 500,00 \$</b>
<b>9.0</b>	<b>MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX</b>				
9.1	Abattage arbuste: 3(haut.)X1,5 (larg.) m à 5 (haut.) X 3 (larg.) m - Provision	unité	1	200,00 \$	200,00 \$
9.2	Abattage et essouchement 16-30 cm - Provision	unité	1	650,00 \$	650,00 \$
9.3	Abattage et essouchement 30-60 cm - Provision	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
9.4	Abattage section de haie hauteurs et de longueurs variées	m.lin.	10	15,00 \$	150,00 \$
9.5	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 50 mm (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	920,00 \$	920,00 \$
9.6	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 1,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	900,00 \$	900,00 \$
9.7	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 2,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	920,00 \$	920,00 \$
9.8	Pré-coupe racinaire (300 mm)	m.lin.	160	5,00 \$	800,00 \$
9.9	Clôture de chantier	m.lin.	300	10,00 \$	3 000,00 \$
9.10	Entretien des racines exposées, application de pralin ou membrane humide	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
9.11	Arrosage complet de tous les végétaux du chantier	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 9.0 :</b>					<b>11 040,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL DE 1.0 À 9.0 :</b>					<b>1 615 120,00 \$</b>

## VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1342

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE LÉVIS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DOLLARS (2 313 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

### RÉFECTION DE LA RUE LÉVIS

#### SOMMAIRE

Item	Description	Portion aux riverains	Portion à l'ensemble	Total
<b>1</b>	<b>COÛTS DIRECTS</b>			
1.1	Divers	-	251 500 \$	251 500 \$
1.2	Eau potable	74 331 \$	222 994 \$	297 325 \$
1.3	Égout pluvial	-	245 330 \$	245 330 \$
1.4	Égout sanitaire	66 888 \$	200 663 \$	267 550 \$
1.5	Travaux de voirie	-	207 200 \$	207 200 \$
1.6	Travaux de pavage	-	197 850 \$	197 850 \$
1.7	Travaux de réfection et aménagement paysager	-	119 825 \$	119 825 \$
1.8	Gestion des sols contaminés	-	17 500 \$	17 500 \$
1.9	Mesures de compensation, de protection et d.atténuation pour les végétaux	-	11 040 \$	11 040 \$
1.10	Contingences et imprévus (15%)	21 183 \$	221 085 \$	242 268 \$
<b>Sous-total 1 - Coûts directs :</b>		<b>162 402 \$</b>	<b>1 694 986 \$</b>	<b>1 857 388 \$</b>

<b>2</b>	<b>COÛTS INDIRECTS</b>			
2.1	Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	1 432 \$	14 944 \$	16 376 \$
2.2	Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	3 069 \$	32 036 \$	35 105 \$
2.3	Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	812 \$	8 475 \$	9 287 \$
2.4	Évaluation ingénieur forestier	424 \$	4 426 \$	4 850 \$
2.5	Trace Québec	812 \$	8 475 \$	9 287 \$
2.6	Frais d'arpentage légal	812 \$	8 475 \$	9 287 \$
2.7	Honoraires professionnels - Plan et devis	3 244 \$	33 856 \$	37 100 \$
2.8	Honoraires professionnels - Surveillance chantier	341 \$	3 559 \$	3 900 \$
<b>Sous-total 2 - Coûts indirects :</b>		<b>10 946 \$</b>	<b>114 246 \$</b>	<b>125 192 \$</b>

<b>3</b>	Taxes nettes (4,9875%)	8 646 \$	90 235 \$	98 881 \$
<b>SOUS-TOTAL 3 - Coûts directs et indirects (taxes nettes) :</b>		<b>181 993 \$</b>	<b>1 899 468 \$</b>	<b>2 081 461 \$</b>
<b>4</b>	HONORAIRES INTERNES (SALAIRE) - gestion et contrôle	4 401 \$	45 935 \$	50 336 \$
<b>Sous-total 4 - Honoraires internes :</b>		<b>4 401 \$</b>	<b>45 935 \$</b>	<b>50 336 \$</b>
<b>5</b>	Frais de financement (8,5 %)	15 844 \$	165 359 \$	181 203 \$
<b>Sous-total 5 - Frais de financement :</b>		<b>15 844 \$</b>	<b>165 359 \$</b>	<b>181 203 \$</b>
<b>GRAND TOTAL (3 + 4 + 5) :</b>		<b>202 239 \$</b>	<b>2 110 761 \$</b>	<b>2 313 000 \$</b>

Préparé et approuvé par :

Jean-Sébastien Bouvier, ing. - OIQ # 121869  
Directeur du Service de l'ingénierie



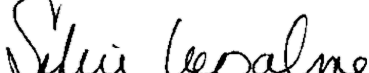
Date : 2024-02-13

Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Règlement # 1342  
Estimation préliminaire détaillée  
Réfection rue Lévis

Travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Lévis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

Description	Coût	Participation Riverain et ensemble		
		Riverain Aqueduc	Égout	Emprunt à l'ensemble
<b>Travaux</b>				
• Organisation de chantier	151 500 \$			151 500 \$
• Provision pour excavation 1ère classe	100 000 \$			100 000 \$
• Eau potable	297 325 \$	74 331 \$		222 994 \$
• Égout pluviale	245 330 \$			245 330 \$
• Égout sanitaire	267 550 \$		66 888 \$	200 663 \$
• Travaux de voirie	207 200 \$			207 200 \$
• Travaux de pavage	197 850 \$			197 850 \$
• Aménagement paysager	119 825 \$			119 825 \$
• Gestion des sols contaminés	17 500 \$			17 500 \$
• Mesure de compensation, de protection et d'atténuation d'impact pour les végétaux	11 040 \$			11 040 \$
• Imprévus ± 15 % - travaux construction	242 268 \$	11 150 \$	10 033 \$	221 085 \$
	<b>1 857 388 \$</b>	<b>85 481 \$</b>	<b>76 921 \$</b>	<b>1 694 986 \$</b>
<b>Frais généraux</b>				
• Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	16 376 \$	754 \$	678 \$	14 944 \$
• Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	35 105 \$	1 616 \$	1 454 \$	32 036 \$
• Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	9 287 \$	427 \$	385 \$	8 475 \$
• Évaluation ingénieur forestier	4 850 \$	223 \$	201 \$	4 426 \$
• Traces Québec	9 287 \$	427 \$	385 \$	8 475 \$
• Frais d'arpentage	9 287 \$	427 \$	385 \$	8 475 \$
	<b>84 192 \$</b>	<b>3 875 \$</b>	<b>3 487 \$</b>	<b>76 830 \$</b>
<b>Sous-total des coûts directs 1 941 580 \$ 89 356 \$ 80 407 \$ 1 771 817 \$</b>				
<b>Honoraires professionnels</b>				
• Plan et devis	37 100 \$	1 707 \$	1 536 \$	33 856 \$
• Service durant la construction	3 900 \$	179 \$	162 \$	3 559 \$
	<b>41 000 \$</b>	<b>1 887 \$</b>	<b>1 698 \$</b>	<b>37 415 \$</b>
<b>Total avant taxes 1 982 580 \$ 91 243 \$ 82 105 \$ 1 809 232 \$</b>				
<b>Taxes</b>				
• TPS 5 %	99 129 \$	4 562 \$	4 105 \$	90 462 \$
• TVQ 9,975 %	197 762 \$	9 101 \$	8 190 \$	180 471 \$
• Moins ristourne	-198 010 \$	-9 113 \$	-8 200 \$	-180 697 \$
	<b>2 081 461 \$</b>	<b>95 793 \$</b>	<b>86 200 \$</b>	<b>1 899 468 \$</b>
<b>Paiement de salaire et avantages sociaux</b>				
• Gestion et suivi	50 336 \$	2 317 \$	2 085 \$	45 935 \$
	<b>50 336 \$</b>	<b>2 317 \$</b>	<b>2 085 \$</b>	<b>45 935 \$</b>
Frais incidents (intérêts, émission) ± 8.5 %	181 203 \$	8 339 \$	7 504 \$	165 359 \$
<b>Grand-total</b>	<b>2 313 000 \$</b>	<b>106 449 \$</b>	<b>95 789 \$</b>	<b>2 110 762 \$</b>

PRÉPARÉE PAR



SYLVIE LAPALME, CPA, OMA

TRÉSORIÈRE

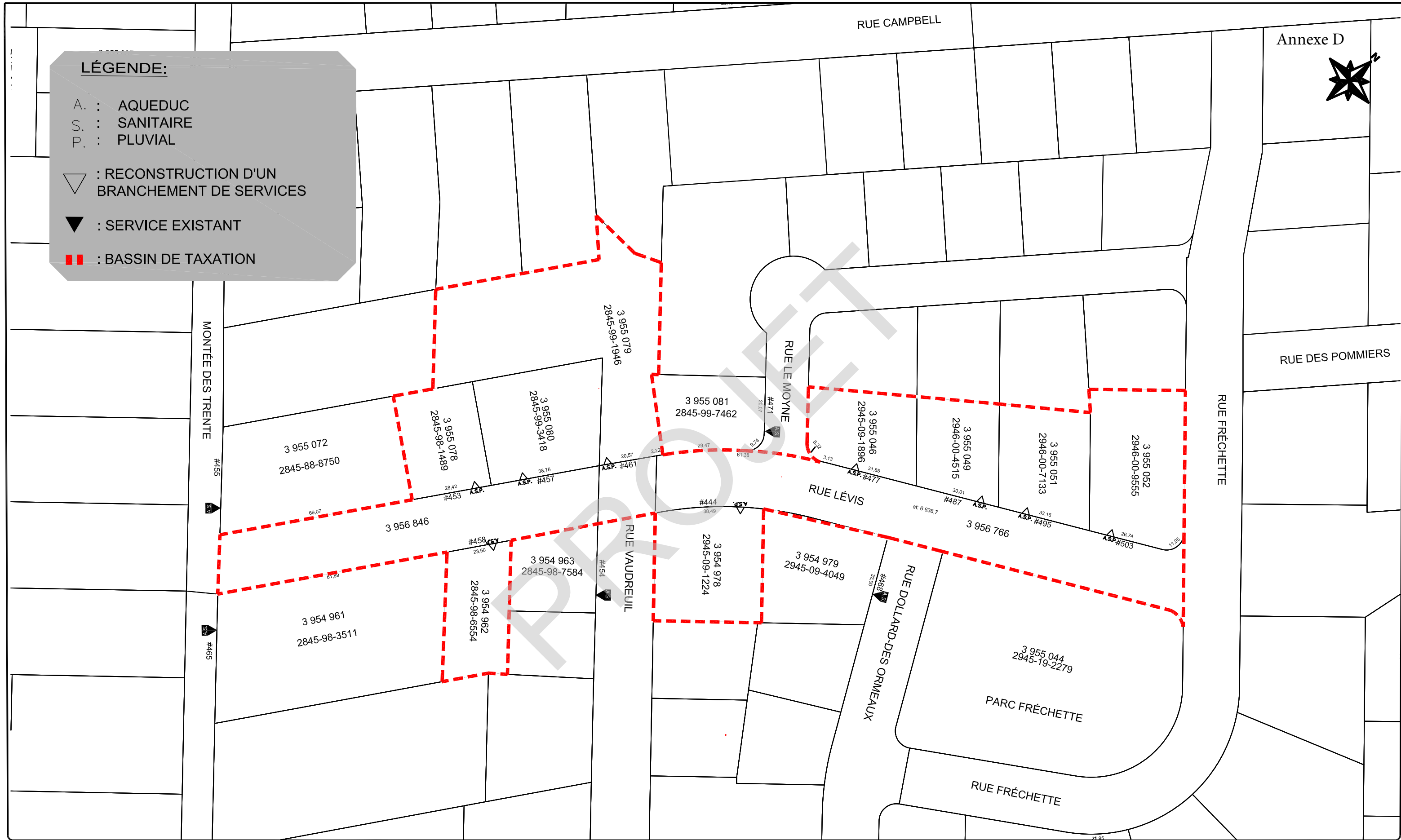
2024-02-21





**LÉGENDE:**

- A. : AQUEDUC
- S. : SANITAIRE
- P. : PLUVIAL
- ▽ : RECONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT DE SERVICES
- ▼ : SERVICE EXISTANT
- (rouge) : BASSIN DE TAXATION




100, rue du Centre-Civique  
 Mont-Saint-Hilaire, Qc  
 J3H 3M8  
 www.villems-h.ca  
 TÉL.: 450-467-2854  
 FAX.: 450-467-6460

**SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**Titre :** BASSIN DE TAXATION

**Projet :** TRAVAUX DE RÉFECTION RUE LÉVIS - MANDAT ING23 - P11-A01

**Préparé par:** G.ANTAYA, Des.

**Approuvé par:** J.S. Bouvier, Ing.

**Échelle :** ND

**Date :** 2023-10-25

**Plan :** Annexe 1 r.0

R:\236000 INFRASTRUCTURES\236200 INFRASTRUCTURES\13517\13517\_P & D et estimations\Bassin taxation - Levvis\ING\ING-2023 -11-11 - A01\_Annexe-1-Bassin taxation.dwg